

enquete plu suite à passage ce jour 04/11/2019 16h

Expéditeur : mj (lewski@orange.fr)

À : enquetepluneaufles@yahoo.com

Cc : mairie.neaufles@yahoo.fr

Date : lundi 4 novembre 2019 à 17:41 UTC+1

bonjour Monsieur l'enquêteur

je suis la propriétaire de la parcelle AD 62 et AD 63 qui a été placée en zone uba dans le nouveau PLU. Mon mari est passé vous voir car nous souhaitons savoir quelles sont les démarches à effectuer pour pouvoir faire un auvent attenant à la maison de 48m2 et un autre attenant au hangar de 18 m2 dans la continuité des toitures actuelles

faut il faire une demande ou une autorisation de travaux ??

Ces travaux sont-ils compatibles avec la nouvelle classification Ub a de nos parcelles ??

d ailleurs pourquoi sommes nous classés en uba bâti récent alors que la maison que nous avons achetée en octobre 2000 a été construite depuis bien avant 1969 ??

Merci de répondre à nos interrogations

cordialement

madame leroux maliszewski
16 rue sylvain sénécaux
27830 neaufles saint martin
0612539896 ou 0609184276